



**GROUPE REGIONAL AFRICAN
UNION INTERNATIONALE DES MAGISTRATS**

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DE
Maputo (Mozambique), 10 mai 2017**

La réunion est présidée par M. Cagney Musi, Vice-Président de l'U.I.M., Président du Groupe Africain, avec la participation du Président de l'U.I.M., M. Christophe Régnard et du Secrétaire Général de l'U.I.M., M. Giacomo Oberto, ainsi que des délégués suivants, représentant leurs associations nationales respectives, qui sont membres de l'Union Internationale des Magistrats et du Groupe Régional Africain :

Afrique du Sud	M. Cagney Musi ;
Algérie	M. Aidouni Djamel ; M. Boutabouna Abdesalam ;
Angola (obs.)	Mme. Denise Ventura ; Mme. Henrizilde do Nascimento ; Mme. Bebiana do Nascimento ; Mme. Sonia Edna Duarte ; Mme. Amilda Campos ; Mme. Tatiane da Assunção ;
Cote d'Ivoire	M. Ndri N Guesson Mathurin ; M. Kouthou Thomas ;
Guinée Bissau (obs.)	M. Alberto Lucas Carlos ;
Maroc	M. Mohamed Khadraoui ; M. Mohamed Belbach ;
Mozambique	Mme. Elisa Samuel ; M. Carlos Mondlane ; M. Hermenegildo Chambal ; M. Virginius Madeira ; Mme. Osvalda Joana ; Mme. Soraia Salomas Agiamade ; M. Luis Massingue ;
Niger	M. Abdou Moussa Djibril ; M. Zakari Yaou Mahamadou ; M. Ayouba Assane ;
Rép. Dem. du Congo	M. Piepie Mukuna ; M. Symphorien Kibundila ; M. Shabani Watenda Junior ;
Sao Tomé e Príncipe	Mme. Nadgeida Castro ; M. Miris Botelho Bernardo ;
Sénégal	M. Magatte Diop ; M. Diam Sene.

1. Ouverture et mot de bienvenue.

La cérémonie d'ouverture a eu lieu le 8 mai, 2017, à la présence du Ministre de la justice de la République de Mozambique. Des discours ont été adressés par le Président de l'Association des juges du Mozambique, par le Président du Groupe Africain de l'U.I.M., par le Président de l'U.I.M. et par le Ministre de la justice de la République de Mozambique.

Pendant toute la journée, aussi bien que pendant le lendemain, 9 mai 2017, le Groupe Africain a débattu des sujets suivants : « Droit, justice et citoyenneté : comment faire face aux défis à l'indépendance de la magistrature en Afrique » (présentations par M. Luis Mondlane et M. Flavio Prazeres Lopes Menete) ; « Le rôle des organes chargés d'assurer la gestion et la discipline de la magistrature en Afrique : Pouvoirs et contre-pouvoirs » (présentations par Mme. Amabelia Chuquela et M. Cagney Musi) ; « Le rôle de l'Exécutif dans le cadre du système d'indépendance de la magistrature » (présentations par Mme. Osvalda Joana et M. Cesar Zunguze) ; « Indépendance de la magistrature, droits de l'homme et accès à la justice » (présentations par M. Filomeno Rodrigues et Mme. Nadgeida Costa) ; « L'intégrité de la magistrature : approches modernes à l'éthique judiciaire » (présentations par M. Delio Portugal et M. Francis Burak). Le jour 9 mai 2017 une résolution finale a été adoptée.

Le Président Musi ouvre la séance du Groupe le 10 mai 2017, à 9h30, en remerciant tous les délégués présents, ainsi que les observateurs de leur présence. Ensuite il remercie l'Association du Mozambique pour la parfaite organisation de la réunion et pour l'accueil chaleureux.

2. Adoption du Procès Verbal de la réunion tenue à Mexico.

Le Président Musi passe à l'examen des points de l'ordre du jour de la réunion. Il demande si les délégués présents ont des remarques à ce sujet. Aucune délégation ne présente d'observations. Il demande alors s'il y a des remarques sur le procès-verbal de la réunion du Groupe à Mexico, qui a été distribué auparavant par le Secrétariat-Général. Aucune remarque n'a été envoyée ni à la Présidence, ni au Secrétariat Général. Le procès-verbal de la dernière réunion du Groupe Africain à Kinshasa est, par conséquent, approuvé à l'unanimité.

3. Rapport du Président du Groupe Africain

Le Président Musi donne la parole tout d'abord au Président de l'U.I.M., M. Christophe Régnard, le remerciant du grand travail qu'il mène pour l'U.I.M. M. Régnard donne la bienvenue à tous les délégués, souhaitant bon travail au Groupe et l'assurant de son appui constant. Il remercie ensuite l'association des juges du Mozambique pour l'organisation parfaite de la réunion, en soulignant que c'est la deuxième fois qu'il visite ce pays. Il fait une référence aux problèmes principaux affectant le pouvoir judiciaire dans le monde, tels qu'ils sont émergés également au cours de la réunion du Groupe Ibéro-Américain ; ces questions sûrement seront évoquées aussi lors de la prochaine réunion de l'A.E.M. à Chisinau. Il ajoute que toutes les questions générales seront de nouveau discutées au cours de la réunion du Comité de la Présidence à Paris fin juin, ainsi que pendant la réunion du Conseil Central à Santiago de Chili en novembre cette année. Il souligne que malheureusement cette année aucune candidature n'a été encore présentée pour l'organisation de la réunion annuelle en 2018. Le Président Régnard évoque également le travail effectué autour du projet pour une nouvelle et révisée version de la Charte Universelle du juge. Cette ébauche sera discutée et approuvée à Santiago de Chili.

Le Président Musi prend alors la parole précisant que la conférence qui avait été tenue au cours des deux jours précédents à Maputo avait été une expérience très intéressante et importante.

Il ajoute que son rapport concerne la période postérieure à la réunion de Mexico jusqu'au présent. Il rappelle que rien d'important ne s'est passé depuis ces jours-là. Il souligne alors qu'au Mexique il y avait eu des désaccords au sujet de l'organisation de la prochaine réunion. Le Groupe est parvenu à résoudre l'incident, mais il serait souhaitable que de tels problèmes ne surgissent plus à l'avenir. Le Président Musi mentionne ensuite la situation de la Turquie, sur laquelle l'U.I.M. a travaillé très dur depuis l'été de 2016. Il précise que beaucoup de collègues languissent toujours en

prison dans ce Pays, seulement parce qu'ils sont suspectés d'avoir des idées différentes de celles du gouvernement. Le Comité de la Présidence a décidé de lancer plusieurs initiatives afin de soutenir les magistrats de la Turquie.

Le Président Musi ajoute qu'un des membres du Comité de la Présidence a porté à la connaissance de ce bureau que des collègues au Cameroun ont formé l'objet de persécutions semblables à celles endurées par les juges de Turquie. M. Musi a essayé de contacter des collègues au Cameroun, mais ses tentatives n'ont pas réussi. Il ajoute pour cela qu'à fin de rechercher des informations sur ce problème, il fera bientôt une proposition, dans le cours de la réunion.

M. Musi rappelle que pendant la conférence de Maputo beaucoup de collègues ont fait référence à la nécessité pour le Groupe Africain de l'U.I.M. de devenir une O.N.G. auprès de l'Union Africaine. Cette tentative avait déjà été faite par l'ancienne Présidente du Groupe, Mme. Fatoumata Diakité, en vain. Il souligne aussi que pendant l'une des réunions du Groupe il avait proposé de nommer un collègue issu d'un Pays proche de l'Éthiopie, où l'Union Africaine a son siège, et charger ce collègue d'y représenter le Groupe Africain. Heureusement nous sommes parvenus à entamer une coopération avec le bureau de l'ONU contre la drogue et les crimes, comme il est prouvé par la présence de M. Francis Burak à la conférence de Maputo. Ce bureau enverra également une liste complète des initiatives possibles d'intérêt pour l'U.I.M. et pour son Groupe Africain.

M. Musi se plaint par la suite que le Groupe ne contribue toujours pas à notre site Web ; il ajoute que les associations africaines ne communiquent pas parmi elles-mêmes dans la période qui se situe entre les réunions. Il invite par conséquent tous les délégués à bien vouloir envoyer leurs contributions au Secrétariat Général, de sorte qu'elles puissent être éditées dans notre site Web. Il se plaint également du fait qu'à la seule exception du Maroc, il n'a reçu aucune invitation de participer à des événements organisés par les associations dans leurs Pays respectifs.

Le Président souligne également qu'actuellement deux Pays africains sont sujets à observation pour une possible admission au sein de l'U.I.M. : le Libéria et la Guinée Bissau. Le rapport au sujet de la première de ces deux associations a été déjà rédigé, tandis que le rapport sur la seconde devrait être prêt très bientôt. Il invite le Groupe à montrer cohésion et à soutenir les deux candidatures, quand elles seront discutées devant le Conseil Central.

Une brève discussion parmi les délégués suit le rapport du Président. Les délégués du Maroc, de la République Démocratique du Congo, du Sénégal et du Niger prennent la parole afin de souligner le besoin des associations de contribuer plus dans les travaux du Groupe. Le délégué du Maroc informe aussi bien l'Assemblée que son association pourrait être disposée à organiser la réunion annuelle générale de l'U.I.M. en 2018. Le délégué de la République Démocratique du Congo dit qu'il a été contacté par quelques collègues du Rwanda qui pourraient être intéressés à mieux connaître l'U.I.M.

4. Rapports sur la situation des Associations Membres.

M. Musi souhaite tout d'abord la bienvenue à tous les collègues d'Angola assistant à la réunion, leur recommandant d'entrer en contact avec le Secrétariat Général de l'U.I.M., afin d'être informés au sujet des procédures pour une possible admission à l'U.I.M. Le Président invite les Associations, et en particulier celles qui ont assisté à la réunion pour la première fois, à préciser quels sont les développements dans leur pays, leurs défis et problèmes et aussi de quel type d'assistance de l'U.I.M. ils ont besoin.

Algérie:

M. Aidouni prend la parole remerciant d'abord le Président et le Secrétaire Général de l'U.I.M., aussi bien que le Président du Groupe. Il remercie également l'association mozambicaine pour la parfaite organisation de la réunion. Il évoque la dernière réunion du bureau de son association, pendant laquelle beaucoup de problèmes ont été discutés. En fait, l'association locale a décidé de donner sa contribution pour mettre à jour la loi sur le statut des juges, qui devrait être

revue à la lumière de la nouvelle Constitution. L'association préconise également une nouvelle forme et composition du C.S.M. Une commission de réflexion a été composée par le Ministre de la justice et elle a été chargée de formuler des propositions.

L'association algérienne a aussi bien proposé la mise en place d'un système d'assistance sociale pour les juges et pour toutes les personnes travaillant dans le domaine de la justice. Au cours de cette année une nouvelle commission a été créée, appelée « Conseil national des droits de l'homme » : beaucoup de juges sont des membres de cet organe et parmi eux il y a un magistrat représentant l'association algérienne. L'association s'est également battue pour augmenter les salaires des magistrats ; elle a été également impliquée dans le combat contre la corruption.

Le Président Musi demande des renseignements au sujet de l'association palestinienne des juges et M. Aidouni informe l'Assemblée qu'il a essayé de contacter l'ambassadeur de la Palestine ; il a été également informé qu'actuellement il y a deux associations dans ce Pays-là : une d'elles entretient de bonnes relations avec le gouvernement et l'autre est plutôt en désaccord avec celui-ci. Un autre problème sérieux concerne l'Égypte ; en ces jours mêmes le Président de la république a provoqué une réforme de la loi égyptienne sur l'ordre judiciaire, selon laquelle les pouvoirs du Président de la république deviendraient beaucoup plus forts, du moment qu'il va maintenant désigner et nommer tous les juges les plus importants du Pays. M. Aidouni évoque également la situation de la Tunisie, où une nouvelle association a été créée, dont les membres sont principalement ceux qui étaient précédemment membres de l'association, qui fait toujours partie de l'U.I.M. Après la Révolution qui a eu lieu dans le Pays ces derniers étaient sortis de la vieille association.

Rép. Dém. du Congo :

Le délégué de l'association congolaise remercie d'abord l'association d'accueil. Il présente les excuses du Président actuel de l'association, M. Isofa, qui n'a pas pu se rendre à Maputo ; il explique que son organisation a beaucoup souffert pour la perte de son fondateur, le Président Nsambay, l'année dernière. Beaucoup de problèmes ont été créés par les politiciens, car le gouvernement a mis sur pied deux ou trois nouvelles associations, afin de nuire au SYNAMAC. Il illustre par la suite le combat de son association pour une amélioration de la situation morale et matérielle des magistrats, par le biais de l'introduction d'un système d'assistance sociale, d'une amélioration du traitement de retraite et la prévision de la solution des problèmes de logement des magistrats.

Cote d'Ivoire

M. Ndri Mathurin, Secrétaire Général de l'Association de Côte d'Ivoire, remercie les collègues de la Mozambique de l'organisation parfaite de la réunion à Maputo. Quant à l'association, il précise qu'en Côte d'Ivoire une nouvelle Constitution a été adoptée en décembre 2016, qui a provoqué quelques problèmes, étant donné qu'un nouveau type de Cour suprême a été mise en place. Aussi le C.S.M. a été réformé et il n'est plus présidé par le Président de la République, mais par un magistrat. L'association a coopéré à la rédaction de nouvelles lois, qui sont actuellement discutées devant le Parlement. La justice en Côte d'Ivoire fonctionne maintenant régulièrement, quoiqu'avec peu de moyens matériels. Il expose finalement la nécessité de trouver une solution pour aider financièrement les associations africaines, du moment que la participation aux réunions de l'U.I.M. est devenue très chère.

Maroc

M. Khadraoui remercie l'association d'accueil pour l'organisation parfaite de la réunion. Il informe l'Assemblée au sujet des initiatives que son association, avec le ministère de la justice, a menées afin de former les magistrats sur de divers thèmes. Beaucoup de conférences et activités de formation ont été mises en place dans différentes parties du Pays. Le Roi a désigné le Président du C.S.M., qui est l'ancien chef de délégation marocaine à l'U.I.M., M. Moustapha Farès. Le Ministre

de la justice n'est plus membre du Conseil et l'association locale a atteint la majorité dans cet organe, car sept sur dix membres électifs ont été élus parmi les rangs de l'association Hassania.

Mozambique :

Le délégué de Mozambique souligne que celle-ci est la deuxième occasion que son association abrite une réunion du Groupe Africain, après la première fois en 2011 ; il ajoute que c'est un énorme plaisir de recevoir des collègues d'autres régions de l'Afrique. Il informe l'assemblée que son association a tenu des élections au cours de l'année 2015 et qu'un nouveau bureau a été élu pour trois ans. Ce nouveau bureau essaye de réaliser les intérêts des magistrats, mais aussi d'élever le niveau des qualifications techniques du pouvoir judiciaire. Par conséquent ils ont créé différentes initiatives avec les organes publiques, afin de pouvoir promouvoir des activités de formation pour les magistrats. Avec l'aide de telles institutions ils ont organisé également la réunion du Groupe Africain à Maputo. L'association a aussi été impliquée par le Parlement local dans quelques initiatives au sujet de certaines réformes, notamment dans des domaines tels que la justice criminelle. Ils ont organisé aussi bien des conférences internationales sur la corruption et la justice pénale, avec d'autres Pays lusophones, tels que le Portugal et le Brésil. Ils ont abrité aussi une conférence sur le crime organisé, avec la participation de juristes et de journalistes.

Niger :

Le délégué du Niger remercie d'abord l'association d'accueil pour la réception chaleureuse. Il souligne que la situation actuelle du pouvoir judiciaire dans son pays est plutôt difficile, en raison des tensions avec le pouvoir exécutif. En fait les politiciens accusent les juges de corruption, chaque fois qu'ils rendent des décisions que les politiciens n'aiment pas. L'association a essayé aussi bien de parer quelques nominations aux postes principaux de certaines hautes juridictions, du moment que ces choix étaient influencés par des décisions politiques. Elle s'est également battue pour obtenir une représentation plus élevée des magistrats élus parmi les membres du C.S.M., jusqu'ici en vain. Un comité a été installé, afin d'essayer de revoir les pouvoirs du Ministre de la justice. L'association a été également engagée dans le processus de révision des règles concernant la retraite pour les magistrats. Le délégué clôture son rapport incitant l'U.I.M. à aider les magistrats à financer leur participation aux réunions de l'U.I.M.

Sao Tome et Principe

Une déléguée de l'Association des juges de Sao Tomé e Principe remercie avant tout l'association du Mozambique pour l'invitation. Elle informe l'Assemblée que les problèmes de la longueur des procédures judiciaires dans son pays ont été aggravés récemment par une grève du personnel de la justice, qui paralyse encore aujourd'hui toute activité dans les juridictions. La fin de cette action n'est pas en vue pour le moment. Le nouveau ministre de la justice a impliqué l'association dans les processus de réformes au sujet des nouvelles lois sur les juridictions et l'ordre judiciaire. Le problème principal de la magistrature locale et de l'association est provoqué par le nombre très limité de juges, prenant également en considération la dimension du Pays et sa population.

Sénégal :

Le Président de l'association sénégalaise, M. Diop présente tout d'abord ses excuses pour les problèmes qui ont causé le désistement de son organisation, qui à Mexico s'était engagée à abriter la réunion de printemps du Groupe ; en fait, des difficultés inattendues ont surgi et l'association n'a pas pu maintenir la promesse qu'elle avait fait. Il souligne la difficulté d'avoir de bonnes relations avec les autres pouvoirs de l'État, ce qui introduit également le problème du financement des associations et de leurs initiatives ; le tout dans un lien étroit avec l'indépendance de la magistrature. Les associations du Groupe devraient se rendre compte du rôle de l'U.I.M. en tant que garante mondiale de l'indépendance du pouvoir judiciaire. Il évoque aussi le cas d'un

magistrat du Sénégal, qui a été disciplinairement poursuivi, simplement pour avoir critiqué les méthodes de travail du C.S.M. L'association s'est levée pour soutenir ce magistrat. Du côté législatif, cependant, quelques améliorations ont été obtenues : par exemple, le nombre de membres électifs du Conseil a été augmenté.

Afrique du Sud :

Le Président Musi, comme représentant de l'Afrique du Sud, informe l'Assemblée au sujet des développements récents dans son Pays, où les magistrats sont occupés à récrire leurs règlements en coopération avec le Vice-Ministre de la justice. Au cours de ce dernier temps quelques tensions se sont produites, et le gouvernement avait retiré son appui à l'organisation de la réunion du Groupe Régional Africain il y a quelques années. Aujourd'hui les relations sont toujours tendues, mais le climat général s'est légèrement amélioré et on peut espérer d'avoir dans le futur des rapports meilleurs avec l'exécutif.

Angola :

La déléguée de l'association de l'Angola, invitée en tant qu'observateur, remercie l'association de Mozambique pour l'invitation. Elle explique que l'association a été fondée en 2015 et comprend 203 membres sur 220 juges du pays. Son but principal est celui d'améliorer les conditions morales et matérielles des juges, mais aussi bien de leur fournir des activités de formation. En Angola l'autonomie financière et administrative de l'ordre judiciaire n'est pas encore entièrement mise en application, bien que ceci ait été prévu par la nouvelle Constitution de l'année 2010. En fait, en 2014 une nouvelle loi sur l'organisation de l'ordre judiciaire a été approuvée, mais elle n'a pas été encore mise en œuvre. Beaucoup de juridictions fonctionnent dans une situation de précarité ; dans la pratique, un pourcentage très bas de toute l'allocation pour la justice du budget d'État est effectivement adressé aux juridictions, de sorte qu'elles très souvent ne peuvent pas faire face à leurs besoins. La situation de la Cour Suprême est meilleure que celle des juridictions de première instance. La déléguée angolaise explique alors l'organisation du C.S.M., dont font partie un certain nombre de juges élus ; cependant, ces magistrats sont exclus du comité qui prend les décisions les plus importantes. Aussi la situation personnelle et le salaire des juges se sont détériorées au cours des dernières années. Beaucoup de problèmes existent toujours entre judiciaire et exécutif ; l'admission de l'association à l'U.I.M. aidera l'amélioration de cet état de choses.

Guinée Bissau :

Le délégué de l'association de la Guinée Bissau, invité en tant qu'observateur, prend la parole pour remercier l'association du Mozambique et l'U.I.M. pour l'invitation et pour expliquer que le judiciaire dans son pays est encore fragile. Par conséquent il espère que l'adhésion à l'U.I.M. pourra les aider à surmonter les difficultés actuelles. Le Président Musi informe l'Assemblée que le rapport sur la Guinée Bissau est prêt et sera présenté au Comité de la Présidence en juin.

5. La situation du Lesotho et du Cameroun

Le Président Musi prend la parole pour illustrer la situation du Lesotho. Il explique que l'association a assisté seulement deux fois à nos réunions. Après des élections, le bureau a changé et ceci a provoqué quelques problèmes parmi les membres de la magistrature. Il est également difficile d'établir des contacts avec les collègues, bien qu'il-même appartienne aussi au judiciaire de ce Pays-là. L'actuel Secrétaire Général n'a pas son bureau à Maseru, la capital, et il n'est donc pas facilement joignable. De toute façon, M. Musi dit qu'il se rendra au Lesotho à la fin de juin et essaiera de contacter le Président ou le Secrétaire Général de l'association.

Le Président Musi passe ensuite à illustrer la situation du Cameroun, se référant à ce qu'il avait déjà expliqué dans son rapport. Il propose donc de charger le délégué de la Côte d'Ivoire, M. Ndri Nguesson Mathurin, de voyager au Cameroun et de relater au sujet de ce qui se produit dans ce Pays, pour ce qui est de la situation de la magistrature. Il devrait faire rapport au Président Musi

dans les quatorze jours suivants, de sorte que le Président Musi puisse illustrer la situation au Comité de la Présidence de l'U.I.M. L'Assemblée approuve à l'unanimité la proposition du Président.

6. « Monitoring »

Plusieurs délégués rappelleront, dit le Président, qu'auparavant chez l'U.I.M. il y avait deux catégories différentes de membres : membres extraordinaires et ordinaires. Le Groupe Africain s'est fortement battu pour que cette distinction soit supprimée. Suite à cette décision on avait convenu, au sein du Conseil Central, que les Pays devraient remplir un questionnaire tous les cinq ans et pour la première fois en 2015. Malheureusement, quelques Pays africains n'ont pas rempli ce questionnaire et le sujet a été discuté à Barcelone. Il invite donc les associations concernées à bien vouloir compléter le questionnaire et l'envoyer au Secrétariat Général. Le risque encouru par les associations ne se conformant pas à cette condition est celui de l'expulsion de l'U.I.M. Il ajoute que les associations ne sont pas obligées de répondre à toutes les questions.

Après cela, M. Musi informe le Groupe que, parmi les associations africaines, celles du Cameroun, du Niger et de la Tunisie n'ont pas encore complété le questionnaire se référant à la procédure de « monitoring ». Il urge donc les délégués du Niger assistant à la réunion de Maputo de bien vouloir remplir le questionnaire et de l'envoyer au Secrétariat Général de l'U.I.M. aussitôt que possible. M. Ndri Nguesson Mathurin informera le Président au sujet de la personne qu'il faudra contacter au Cameroun pour le questionnaire et M. Aidouni Djamel de l'Algérie relancera l'association tunisienne, l'invitant à compléter et envoyer ledit questionnaire dans le plus bref délai.

7. Comité d'assistance au Président du groupe AFR.

M. Musi introduit le sujet en rappelant la décision adoptée à Mexico de créer un comité formé de trois membres, chargé d'étudier la composition, les pouvoirs et les fonctions du Comité qui devrait assister le Président du Groupe. Ce comité est chargé de préparer un rapport et de l'envoyer à toutes les associations afin de pouvoir enrichir le rapport, qui aurait dû être officiellement adopté lors de la réunion du Groupe. M. Kahdroui Mohamed, du Maroc, M. Aboubacar Nouhou, du Niger et M. Lamine du Togo, en tant que volontaires, ont été chargés de préparer un rapport en anglais, français et portugais à envoyer au Secrétariat de l'U.I.M. au début de mars 2017.

En fait, au mois d'avril seulement M. Nouhou Aboubacar a envoyé quelques remarques, proposant notamment de former un comité de quatre membres, composé comme il suit : - un membre issu des pays arabophones ; - un membre issu des pays anglophones ; - un membre issu des pays Hispano-portugais ; - un membre issu des pays francophones. Pour ce qui est de leur mission, les assistants auront à : - servir de relais au Président dans la transmission des informations aux associations de leurs blocs respectifs ; - recueillir et assurer la transmission des informations, idées et réflexions des associations de leurs blocs respectifs qui méritent un regard particulier du Groupe Régional au Président ; - concilier éventuellement le litige de candidature des pays désirant abriter la réunion du Groupe Régional en cas de pluralité de candidatures par bloc pour ne présenter qu'une seule candidature par bloc à la réunion du Groupe Régional. En ce qui concerne les avantages, il propose une prise en charge des assistants du Président pour leur participation aux réunions régionales et internationales en raison de deux par réunion et de façon rotative.

Ayant expliqué cela, le Président remarque que d'habitude très peu se produit entre les réunions du Groupe Africain et il y a très peu de communications parmi les associations en dehors des réunions : donc la création d'un tel comité serait inutile, au moins à l'époque actuelle. Il remarque également que cette fragmentation proposée parmi les groupes linguistiques, se référant à des traditions coloniales de l'Afrique, paraît inutile, car le Groupe a toujours agi en tant que corps uni. Après une brève discussion l'Assemblée approuve la proposition du Président de mettre le sujet à l'ordre du jour de la prochaine réunion et d'inviter en attendant les associations à bien vouloir manifester leurs idées et leurs réflexions à ce sujet.

8. Déclaration/s et résolution/s du Groupe

Le Président Musi explique que très souvent les discussions parmi les membres du Groupe ne mènent pas à l'adoption de rapports ou de résolutions. Par conséquent, il a mis ce point à l'ordre du jour, afin de stimuler idées et initiatives à cet égard. Ceci signifie qu'il serait souhaitable qu'avant le déplacement pour la réunion du Groupe, chaque délégation entre en contact avec le Président et/ou le Secrétariat Général, annonçant leurs éventuelles initiatives de cette sorte. Le Président précise aussi bien qu'il y a deux ans, le Conseil Central, sur la proposition du Comité de la Présidence, a approuvé les procédures à suivre pour les associations et/ou les Groupes Régionaux qui souhaitent passer des résolutions devant le Conseil Central. Le document est disponible sur notre site Web, cf. : <http://www.iaj-uim.org/iuw/wp-content/uploads/2015/10/ProcedureforsubmissionofresolutionsFR.pdf>.

9. Budget.

Le Secrétaire Général Oberto illustre à l'Assemblée la situation du budget du Groupe : il peut compter sur des réserves et une allocation annuelle pour un montant total de plus de 19.000 Euros (cf. annexe n. 1). Il remarque aussi qu'à la date de la réunion deux d'Associations sont en règle avec le paiement de leurs cotisations annuelles. Il invite donc les Associations à bien vouloir régler leurs dettes. Il ajoute que, pour cette année, le Comité de la Présidence a décidé d'assigner à chaque Groupe Régional l'affectation régulière de 3.000 Euros.

10. Choix du lieu de la prochaine réunion du Groupe.

M. Aidouni Djamel informe l'Assemblée que l'association algérienne pourrait être disponible pour accueillir la réunion régionale de l'année prochaine. Cependant, il communiquera la décision finale avant la réunion de Santiago de Chili. L'Assemblée, sur la proposition du Président, le remercie chaleureusement de sa disponibilité.

11. Divers

Le Président de l'U.I.M., M. Régnard, prend la parole pour informer l'Assemblée au sujet des travaux pour la mise à jour de la Charte Universelle du juge. L'ébauche a été déjà distribuée aux associations membres et le Comité de la Présidence discutera le texte pendant sa réunion à Paris au mois de juin. Il ajoute qu'aucune remarque n'a été soulevée par les Pays africains sur l'ébauche. Après adoption, le texte sera distribué et publié. Le Comité de la Présidence décidera également comment et par quels moyens cela sera rendu public.

M. Musi demande s'il y a des questions à traiter sous les divers. Ceci n'étant pas le cas, il remercie tous les participants de leur présence, ainsi que le Président de l'U.I.M. et le Secrétaire Général pour l'aide prêtée.

La réunion est clôturée à 12h30.

Le Secrétaire Général de l'U.I.M.
Giacomo Oberto

Le Président de l'U.I.M.
Cagney Musi

P.J. : Budget 2016-2017 et dépenses du 8 octobre 2016 au 29 avril 2017.



**INTERNATIONAL ASSOCIATION OF JUDGES
UNION INTERNATIONALE DES MAGISTRATS
UNIÓN INTERNACIONAL DE MAGISTRADOS
INTERNATIONALE VEREINIGUNG DER RICHTER
UNIONE INTERNAZIONALE DEI MAGISTRATI**

PALAZZO DI GIUSTIZIA - PIAZZA CAVOUR - 00193 ROMA - ITALY

AFR budget Maputo

GROUPE AFRICAIN Groupe Régional de l'U.I.M.

BUDGET 2016-2017 et DEPENSES DU 8 OCTOBRE 2016 AU 29 AVRIL 2017

(en EURO)

		total
A) Réserves	+ 16.996,32	
B) Contribution de l'U.I.M. pour l'année 2016-2017	+ 3.000,00	
C) Disponibilité totale pour l'année 2016-17 [A+B]		19.996,32
D) frais de voyage du rapporteur sur la demande d'adhésion de la Guinée Bissau	- 700,36	-700,36
Disponibilité au 29 avril 2017 [C-D]		+ 19.295,96